



Virgil

Virgil est une variété à haut rendement et à bonne matière sèche. Les tubercules ont une forme allongée et se prêtent très bien à la transformation. Ces caractéristiques en font une variété très efficace qui se comporte bien dans diverses zones climatiques et/ou sols.



 KOE 09-711
 KOE 09-3861

Caractères de base

Dormance	8
Levée	7,5
Maturité	6
Forme des tubercules	LO
Régularité de forme	8
Calibre des tubercules	9
Régularité du calibre	8
Nombre des tubercules	6,5
Profondeur des yeux	8
Couleur de la peau	BrC
Couleur de la chair	JCJ
Rendement précoce	125
Rendement à maturité	130

Résistance à /Tolérance à

Nématode Rostochiensis	1, 4
Nématode Pallida	-
Galle verruqueuse	1
Mildiou du feuillage	6,5
Mildiou du tubercule	6
Virus Y	5
Gale commune	6
Gale Poudreuse	6,5
Fusariose spp	6,5
TRV (Tache de la rou)	6,5
Domage d'arrachage	7,5
Repousse	7
Tacheture blueuse	6,5

Mise en culture et conservation

Traitement du plant	Réchauffez bien avant la plantation pour une levée rapide
Choix parcellaire	Très polyvalente en terme de terroirs d'implantation
Fertilisation	N -- P+ K++
Plantation	Densité moyenne, plus large
Culture	Levée moyenne et bon développement du feuillage
Sencoral	Non-sensible au Sencoral
Récolte	Prenez le temps entre l'abattage des fanes et la récolte.
Conservation	Bonne ventilation
Transformation	petit tare
Point d'attention	Il est important que la croissance soit aussi régulière que possible ; sans troubles de la croissance

 **PLANTERA**
potato driven

Qualité

Présentation de la peau	5,5
Poids sous l'eau	375
Matière sèche %	20,7
Type de cuisine	B
Qualité de consommation	7,5
Chips	-
Pommes frites	8,5

Explications

Général 9 (=favorable) 1 (=défavorable)
Forme des tubercules: R (=ronde) O (=ovale) L (=longue)
Couleur: JF (=jaune foncé) J (=jaune) JC (=jaune claire) C (=crème) B (=blanche) R (=rouge) V (=violet) Br (=brun)

Segment



Input



Ce document constituant un ensemble de directives, la décision finale incombe donc à l'utilisateur, le producteur. Plantera ne pourra par conséquent être tenu pour responsable des dommages qui pourraient advenir.